



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
Wilaya de Mascara



DIRECTION GENERALE

MISE EN DEMEURE N°01

A MONSIEUR FEDDAL MOHAMED gérant du groupement des Bureaux D'étude : 2M dont le siège social est à Bloc 12 D4 cité 936 logements wilaya de Mascara.

Détentrice du contrat N°20/2024 En Date du 12/05/2024.

Ayant pour objet : Etude et suivi et pour la réalisation des 300 logements publics locatifs avec VRD à travers la Wilaya de Mascara en lot séparés.

Lot N°12: 20 logements publics locatifs à SIDI KADA.

Programme : Année 2023

- Conformément au décret exécutif N°21-219 de la 20/05/2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- Conformément au décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public.
- Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public.
- Vu la décision N° 37 en date du 25/05/2025 portant la désignation du Monsieur RAFIK ZERDI Directeur Général de l'Office de Promotion et de la Gestion Immobilière de Mascara.
- Vu l'article 119 du décret exécutif N°21-219 de la 20/05/2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- Vu le contrat N°20/2024 en date du 12/05/2024 concernant le projet d'Etude et suivi et pour la réalisation des 300 logements publics locatifs avec VRD à travers la Wilaya de Mascara en lot séparés Lot N°12 : 20 logements publics locatifs à SIDI KADA .Pour un montant de : 4 588 164.00 DA conclu avec l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara et le bureau d'étude de suivi et de contrôle FEDDAL MOHAMED dont le siège social à bloc 12 D4 cité 936 wilaya de mascara.
- Vu l'Ordre de service en date du 12/05/2024 sous le numéro N°72/2024 portant démarrage de la prestation des travaux objet du marché, notifié au gérant du bureau d'étude FEDDAL MOHAMED en date du 12/05/2024.
- Vu le délai de la partie fixe (ETUDE) qui est de Quarante-cinq 45 jours et délai de la partie variable (SUIVI TCE et VRD) qui de QUATORZE 14 mois.
- En application de l'article 41 du marché N°20/2024 en date du 12/05/2024 qui stipule la résiliation du contrat .
- La présente mise en demeure et adressée au bureau d'étude 2M géré par MONSIEUR FEDDAL MOHAMED dont le siège social est à Bloc 12 D4 cité 936 logements wilaya de Mascara; afin de remédier ce qui précède ; et ce dans un délai de quarante-huit heures (48) au retard constate dans le suivi dudit dossier à compter de la date de publication de la présente mise en demeure N°1 faute de quoi le présent marché sera résilié aux torts exclusifs de bureau d'étude.

LE DIRECTEUR GENERAL